FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT



DES AIDES FINANCIÈRES POUR SE LOGER EN DEUX-SÈVRES

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT
79

Le FSL accorde des aides aux personnes habitant en Deux-Sèvres ou souhaitant s'y installer et qui éprouvent des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

DANS QUELS CAS ?

Pour vous permettre l'accès à un logement :

- Aide pour le dépôt de garantie (secours)* ;
- Aide pour le 1er loyer (secours) ;
- Aide au déménagement plafonnée à 300 €.



Pour vous aider en cas d'impayé de loyer de votre logement actuel

Aide maximale de 1000 € (secours).



Pour vous aider en cas d'impayé d'énergie et/ou d'eau

Pour l'énergie : aide de 50 à 600 € (secours).

Pour l'eau : aide de 50 à 200 € (secours).

En fonction de la situation financière et familiale.



Pour vous aider en cas d'impayé de téléphonie

Prise en charge des consommations pour la ligne fixe, des forfaits internet (box) et des forfaits de téléphonie mobile**.

* Aide non remboursable.

** Valable avec l'opérateur Orange uniquement.

PLAFONDS DE RESSOURCES ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Vos ressources et charges	
Ressources[1]	€
Loyer résiduel	€
Chauffage	€
Électricité	€
Eau	€
Assurance	€
Total des charges [2]	€

Composition familiale	Nombre de parts [3]	Montant maximum
Isolé	1,5	1 117 €
1 couple ou 1 adulte + 1 enfant	2	1 298 €
1 couple + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants	2,5	1 531 €
1 couple + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants	3	1 807 €
1 couple + 3 enfants ou 1 adulte + 4 enfants	3,5	2 132 €
Par personne suppl.	0,5	382 €

Pour pouvoir être éligible à une aide du FSL, le quotient familial doit être inférieur à 450

Calcul du quotient familial

$$\frac{\text{Ressources}^{(1)} - \text{Total des charges}^{(2)}}{\text{Nombre de parts}^{(3)}}$$

FOIRE AUX QUESTIONS

Si je dépose une demande d'aide, dans quel délai aurai-je la réponse ?

Le délai maximum est de deux mois à compter de la date de réception de votre dossier complet. Vous êtes informé de la décision par courrier.

J'ai déjà été aidé l'année dernière pour ma caution, je souhaite déménager, puis-je avoir de nouveau une aide ?

Non, le délai entre deux aides pour l'accès au logement est de 36 mois. Cependant, si votre situation (financière ou familiale) a changé, vous pouvez déposer une nouvelle demande.

J'ai déjà été aidé l'année dernière pour ma facture d'eau et d'énergie, puis-je avoir de nouveau une aide ?

Le délai entre deux aides pour l'énergie, l'eau ou le téléphone est de 12 mois.

En attendant la réponse à ma demande d'aide, est-ce que le fournisseur d'énergie peut couper le service ?

À réception de votre demande, le fournisseur d'énergie est informé ; il suspend alors, dans l'attente de la décision et au maximum pendant 2 mois, la procédure en cours. Par contre, si la coupure est effective, la demande ne peut à elle seule rétablir la fourniture d'énergie.

Puis-je déposer une demande d'aide seul ?

Oui. Cependant, vous pouvez vous faire accompagner dans cette démarche par une assistante sociale de votre secteur.

OÙ S'ADRESSER ?
COMMENT FAIRE ?

Votre demande doit se faire sur un imprimé à nous retourner **daté et signé**, accompagné des pièces justificatives. Vous pouvez vous le procurer :

- sur **deux-sevres.fr**
- par téléphone au **05 49 06 76 30**
- par mail à **fsl@deux-sevres.fr**
- par courrier
 Département des Deux-Sèvres
 Fonds de Solidarité pour le Logement
 74 rue Alsace Lorraine
 CS 58880
 79028 NIORT CEDEX
- dans une Maison Départementale des Solidarités ou une antenne (coordonnées au dos)
- **à l'accueil** du Département
 74 rue Alsace Lorraine à NIORT

Les principaux partenaires financeurs du FSL aux côtés du Département

Collectivités locales
Fournisseurs d'énergie • Distributeurs d'eau
Bailleurs sociaux • CAF • MSA

LE DÉPARTEMENT
près de chez vous

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU BRESSUIRAIS
Boulevard de Thouars
Parc de Bocapole - 79300 Bressuire
05 49 65 05 07
mds-bressuirais@deux-sevres.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU THOUARSAIS
4 rue Gambetta - 79100 Thouars
05 49 68 07 33
mds-thouarsais@deux-sevres.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE GÂTINE
20 rue de la Citadelle - 79200 Parthenay
05 49 64 41 11
mds-gatine@deux-sevres.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU MELLOIS - HAUT-VAL-DE-SÈVRE
Place du Centenaire
79400 Saint-Maixent-l'École
05 49 76 22 92
mds-melloishautvaldesevre@deux-sevres.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU NIORTAIS
21 rue de Pierre - - 79000 Niort
05 49 79 06 04
mds-niortais@deux-sevres.fr

Toutes les coordonnées des Maisons départementales des solidarités et de leurs antennes

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

Service com. Dép. 79 - Photos Istock